

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE JUSTIFICATION DE DÉPLACEMENT DE L'ÉTRANGER VERS L'ITALIE

(à remettre au transporteur en cas d'utilisation des transports publics)

Le/la soussigné/e \_\_\_\_\_, né/e le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(Prov. \_\_\_\_\_), de nationalité \_\_\_\_\_, résidant à \_\_\_\_\_ (Prov. \_\_\_\_\_),  
rue \_\_\_\_\_, conscient/e des sanctions pénales prévues en  
cas de déclaration mensongère et de faux et usage de faux, ainsi que des sanctions prévues à l'article 2  
du décret législatif numéro 33 du 16 mai 2020

### DÉCLARE SOUS SA PROPRE RESPONSABILITÉ

1. connaître les mesures visant à limiter la contamination par la COVID-19 en vigueur en Italie et, plus particulièrement, les prescriptions contenues **dans le décret du Président du Conseil des Ministres du 7 août 2020** ;

2. ne pas être positif au coronavirus ou, en cas de résultat positif à un test RT PR effectué à l'étranger, avoir scrupuleusement suivi les protocoles sanitaires imposés par les autorités du Pays où le test a été réalisé, avoir respecté les 14 jours d'isolement à compter de la date à laquelle les symptômes se sont présentés et ne plus être soumis à une quarantaine par les autorités locales ;

3. entrer en Italie en provenance de la ville étrangère suivante :  
\_\_\_\_\_, à l'aide du **moyen de transport** suivant (en cas de  
véhicule privé, indiquer le type de véhicule et la plaque ; en cas de transports publics, les données du vol  
/ train ou trajet par route / voie maritime) :  
\_\_\_\_\_  
;

4. avoir séjourné/transité **au cours des 14 derniers jours dans les pays ou régions suivants** :  
\_\_\_\_\_

5. répondre à l'une des conditions suivantes (**entourer obligatoirement l'une des options**) :

A) équipage de moyens de transport ou accompagnateur/-trice ;

B) entrée en Italie en provenance de San Marin ou du Vatican ;

C) entrée en Italie pour des raisons professionnelles régies par des protocoles de sécurité spéciaux validés par les autorités sanitaires compétentes ;

D) entrée en Italie en provenance de l'un des pays suivants (sans séjour ni transit, au cours des 14 derniers jours, dans d'autres pays que ceux indiqués ci-après) : Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, Andorre, Principauté de Monaco ;

E) entrée en Italie après avoir séjourné ou transité au cours des 14 derniers jours dans l'un des pays suivants : Croatie, Grèce, Malte, Espagne. Le cas échéant, les mesures de prévention non cumulatives suivantes seront d'application :

- a) obligation de présentation au transporteur à l'embarquement et à toute personne habilitée à procéder aux contrôles du document attestant que le soussigné/la soussignée s'est soumis/e au cours des 72 heures précédant l'entrée sur le territoire italien à un test

moléculaire et antigénique effectué à l'aide d'un écouvillon, et que le résultat a été négatif ;

- b) obligation de se soumettre à un test moléculaire et antigénique par écouvillon à l'arrivée à l'aéroport, au port ou à l'arrivée, dans la mesure du possible et dans les 48 heures à compter de l'entrée sur le territoire italien près l'infrastructure de santé locale de référence ; dans l'attente du test près l'infrastructure sanitaire locale de référence, les personnes s'isolent de bonne foi dans leur habitation ou lieu de résidence :

Adresse

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Infrastructure sanitaire locale de référence (où le test sera effectué s'il n'a pas été réalisé à \_\_\_\_\_ l'arrivée) :

**F) aucun des cas renseignés ci-avant.**

Si la lettre F) a été entourée, compléter aussi le point 6 :

6. ne pas avoir transité ou séjourné au cours des 14 jours précédant l'entrée en Italie dans l'un des pays suivants : Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Koweït, Macédoine du Nord, Moldavie, Oman, Panama, Pérou, République dominicaine, Kosovo, Monténégro, Roumanie, Serbie ; **se trouver dans l'une des conditions suivantes (entourer obligatoirement l'une des options) :**

G) nécessité d'entrer en Italie pour des raisons professionnelles, de santé ou d'urgence absolue et pour une durée maximale de 120 heures ;

H) transit sur le territoire italien en vue d'un retour dans le pays où se trouve la résidence ou le logement (durée de séjour maximale en Italie : 36 heures) ;

I) entrée en Italie pour des raisons professionnelles justifiées par des citoyens ou résidents de l'un des pays suivants (entourer le pays de résidence ou d'appartenance) ; San Marin, Vatican, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, Andorre, Principauté de Monaco, Bulgarie, Roumanie, Australie, Canada, Géorgie, Japon, Nouvelle-Zélande, Rwanda, République de Corée, Thaïlande, Tunisie, Uruguay ;

L) personnel médical entrant en Italie pour exercer son travail, dont l'exercice temporaire des activités citées à l'art. 13 du décret législatif numéro 18 du 17 mars 2020 ;

M) travailleurs transfrontaliers qui entrent en Italie pour des raisons professionnelles ou pour regagner leur résidence ou logement ;

N) personnel d'entreprise dont le siège social ou secondaire se trouve en Italie en vue de déplacements à l'étranger pour des motifs professionnels justifiés dont la durée ne dépasse pas 120 heures ;

G) fonctionnaires et agents désignés de l'Union européenne ou d'organisations internationales, agents diplomatiques, personnel administratif et technique de missions diplomatiques, fonctionnaires et employés consulaires, personnel militaire dans l'exercice de leurs fonctions ;

P) élèves et étudiants devant assister à un cours dans un pays autre que celui où se trouve sa résidence ou son logement et qu'ils regagnent tous les jours ou au moins une fois par semaine ;

Q) aucun des cas renseignés ci-avant.

Si le choix porte sur la lettre Q), remplir les points suivants :

7. répondre à l'une des conditions suivantes (**entourer obligatoirement l'une des options**) :

R) citoyen/ne de l'un des pays suivants (Italie, San Marin, Vatican, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, Andorre, Principauté de Monaco, Bulgarie, Roumanie), résident/e en Italie (depuis avant le 9 juillet pour toute personne ayant séjourné ou transité au cours des 14 jours, par l'Arménie, le Bahreïn, le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Chili, le Koweït, la Macédoine du Nord, la Moldavie, l'Oman, le Panama, le Pérou, la République dominicaine ; avant le 16 juillet par le Kosovo, le Monténégro, la Serbie ; avant le 13 août par la Colombie) ;

S) marié / cohabitant légal / cohabitant de fait / descendant direct de moins de 21 ans / descendant ou ascendant direct à charge / membre de la famille résidant en Italie et à charge d'un citoyen de l'un des états repris à la lettre Q) ;

T) entrer en Italie pour des raisons de santé, travail, études ou urgence absolue, ou pour un retour à son domicile, son habitation ou son lieu de résidence, sans avoir transité ni séjourné au cours des 14 derniers jours dans l'un des pays suivants : Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Kosovo, Koweït, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Oman, Panama, Pérou, République dominicaine, Roumanie, Serbie (**indiquer de manière concrète et vérifiable les motifs du déplacement, l'urgence et la nécessité**) :

---

---

---

---

8. assurera pendant 14 jours un **suivi médical et un isolement de bonne foi dans l'habitation ou le logement situé/e à l'adresse suivante** : place/rue \_\_\_\_\_ n. \_\_\_\_\_  
n. de porte \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) CP \_\_\_\_\_  
chez \_\_\_\_\_ :

---

---

9. une fois arrivé/e en Italie, il/elle rejoindra directement et le plus rapidement possible l'adresse susmentionnée à l'aide du **véhicule privé ou propre suivant** :

---

---

10. les **numéros de téléphone** où les communications seront envoyées pendant toute la période de suivi médical et d'isolement de bonne foi sont les suivants : fixe : \_\_\_\_\_  
mobile : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Signature du déclarant

pour le transporteur